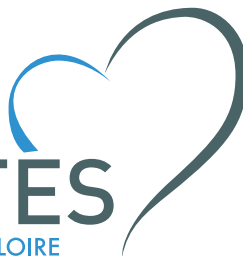


VILLE DE

FONDETTES

AU COEUR DU VAL DE LOIRE



## DOSSIER DE CANDIDATURE

### BAFA & PERMIS DE CONDUIRE CITOYENS

Ce dispositif est soumis à la validation du Centre Communal d'Action Sociale.

Les Tonnelles, 52 rue Eugène Goüin - 37230 FONDETTES

02 47 88 11 41

#### Cadre réservé à l'administration

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER :

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

N° DOSSIER :

**Cochez le dispositif dans lequel vous souhaitez vous inscrire :**

BAFA citoyen  Permis de conduire citoyen

#### **1/ Mon identité**

Nom : ..... Nom d'épouse : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Date de Naissance : ..... / ..... / .....

**Dans le cas du « permis citoyen », veuillez inscrire le nom de l'auto-école choisie pour la formation au permis de conduire.**

Auto-école « Atouts permis »  Auto-école « Fondettes Auto-école »

## 2/ Ma situation

### Situation familiale :

Célibataire  Marié(e)  Vie maritale  Autre, précisez : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

### Situation sociale :

• Condition de logement :

Autonome  Hébergé(e) chez les parents  En foyer  Autre, précisez :  
.....

• Ressources supplémentaires à l'aide demandée :

Familiales  Personnelles  Conjoint  Autres, précisez : .....

### Situation étudiante ou professionnelle (joindre les justificatifs) :

Lycéen  Etudiant  Apprenti  En formation professionnelle  En recherche d'emploi  Salarié

Niveau d'études :  
.....

### **Questions réservées aux demandeurs d'emploi :**

Etes-vous en recherche d'emploi ?  Oui  Non

Si non, pourquoi ? .....

Si oui, depuis combien de temps ? .....

Avez-vous entrepris des démarches pour cela ?  Oui  Non

Si oui, lesquelles ? .....

Quelles structures d'accompagnement connaissez-vous ?

Pôle emploi  Mission locale  Autre : .....

Etes-vous accompagné par l'une d'entre elles ?  Oui  Non

Si oui, laquelle ? .....

Si non, pourquoi ? .....

**Informations complémentaires** : (inscrivez ici toutes informations complémentaires vous semblant utiles à l'examen de votre dossier de candidature).

### **3/ Mon projet professionnel**

Le projet professionnel est l'élément premier sur lequel le Conseil d'Administration va sélectionner le candidat pour valider votre candidature au dispositif. Cette étape doit être abordée avec grand sérieux.

**Décrivez votre projet scolaire et/ou professionnel :**

**Précisez en quoi le BAFA ou le permis de conduire est utile pour vous :**

#### **4/ Ma motivation**

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer ce dispositif.

#### **5/ Documents à joindre obligatoirement**

##### **Les photocopies des pièces suivantes :**

- Copie carte d'identité
- Justificatif de ressources (dernier avis d'imposition du bénéficiaire ou des parents)
- Un justificatif de domicile (Edf, Gaz...), de moins de 3 mois
- Si vous êtes hébergé : Une attestation d'hébergement et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, avec la photocopie de la pièce d'identité des hébergeants
- Contrat de travail si vous êtes salarié (e), ou en alternance
- Un CV
- Un justificatif d'inscription dans une auto-école pour le « permis citoyen » ou auprès d'un organisme de formation au BAFA
- Un justificatif d'une couverture responsabilité civile
- Le recueil de consentement signé (p.6)
- Le règlement signé (p.7)
- Le droit à l'image signé (p.9)

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je déclare ....., atteste sur l'honneur :

avoir pris connaissance de toutes les obligations liées à la candidature pour intégrer ce dispositif et que toutes les informations apportées dans ce dossier sont sincères et véritables.

reconnaître que seul un avis favorable du Conseil d'Administration vaut acceptation de ma candidature.

résider au moins 6 mois dans l'année à Fondettes

Fait à ..... Le .....

Signature du demandeur ou du tuteur légal :

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

*Dispositif européen*

*Prévu par le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux des personnes physiques*

### **Information au public :**

Toutes les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider le Centre Communal d'Action Sociale dans la mise en place et l'organisation des prestations proposées. Le responsable du traitement des données est le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Les destinataires des données recueillies sont le Centre Communal d'Action Sociale et les services municipaux soumis aux mêmes dispositions de protection des données personnelles.

Vos informations seront conservées uniquement le temps nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de leur collecte et selon les obligations légales ou réglementaires en vigueur.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification, de limitation de traitement, de portabilité et d'effacement des données qui vous concernent en vous adressant par courrier à : Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fondettes – 35, rue Eugène Goüin – CS 60018 - 37230 FONDETTES ou par courriel à [ccas@fondettes.fr](mailto:ccas@fondettes.fr).

## **Recueil de consentement :**

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Consens à communiquer au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fondettes mes données personnelles.

Consens à ce que les données récoltées soient enregistrées et utilisées dans le cadre d'un traitement informatique uniquement destiné à aider le Centre Communal d'Action Sociale dans la mise en place et l'organisation des prestations proposées.

Fait à ..... Le .....

Signature :

## **RÈGLEMENT DU DISPOSITIF « BAFA & PERMIS CITOYENS »**

### **Art. 1 – Objet du dispositif « BAFA & permis citoyens »**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Fondettes crée un dispositif « BAFA & permis de conduire citoyens » visant à soutenir financièrement les Fondettois de 16 à 25 ans sur leur projet individuel de BAFA ou de permis de conduire.

Les aides au BAFA et au permis de conduire entrent dans le cadre des projets « BAFA et permis citoyen » et font l'objet d'une contrepartie spécifique définie ci-dessous.

L'aide peut être versée dans la limite du budget défini chaque année lors du vote du budget.

### **Art. 2 – Eligibilité des projets**

Pour qu'un projet soit éligible, il est nécessaire de répondre aux critères suivants à la date d'enregistrement du dossier de demande par le Centre Communal d'Action Sociale :

- être âgé de 16 à 25 ans pour l'aide au « BAFA » ou de 18 à 25 ans pour l'aide au « Permis de conduire citoyens ».
- être domicilié à Fondettes plus de 6 mois dans l'année.
- ne jamais avoir bénéficié du dispositif « BAFA & permis de conduire citoyens » précédemment.

Les projets dont la réalisation est déjà terminée sont exclus du dispositif.

N'ont pas accès aux aides les jeunes qui ont déjà bénéficié d'un financement complet de leur BAFA ou de leur permis de conduire.

Les aides au permis de conduire et au BAFA sont versées prioritairement dans le cadre d'un projet professionnel ou au regard d'une situation sociale difficile. Le revenu global de la famille ou du

jeune figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la demande, ne doit pas dépasser le barème en vigueur.

<b>Nombre de personnes au foyer fiscal</b>	<b>Revenu fiscal de référence (ligne 25) au-dessous duquel la bourse est accordée</b>
1	< 9 400 €
2	< 12 800 €
3	< 16 000 €
4	< 19 200 €
5	< 22 400 €

Pour les jeunes déscolarisés, une attestation de suivi par la Mission locale de Fondettes et signée par le conseiller est nécessaire. Dans les autres situations (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...), un justificatif d'inscription et de situation seront exigés.

Pour le permis de conduire, L'aide est fixée à 350 €. Il est nécessaire d'être inscrit dans les auto-écoles « Atouts permis » ou « Fondettes auto-école ».

Pour le BAFA, la session théorique (1ère partie) doit être préalablement obtenue. Pour le BAFA, l'aide est fixée à 200 €.

### **Art. 3 – Modalités**

L'instruction du dossier est effectuée en quatre étapes :

1. le dépôt du dossier de demande d'une aide.
2. la notification de la décision
3. la participation aux heures de bénévolat et participation aux actions municipales (contrepartie). 35 h pour le permis de conduire et 20h pour le BAFA
4. le versement de l'aide à l'issue de la participation citoyenne.

Les dossiers peuvent être déposés toute l'année, cependant ils seront présentés en Conseil d'Administration qui se tiennent tous les deux mois.

#### 1/ Le dépôt du dossier de demande d'aide

Un dossier est retiré au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fondettes ou téléchargé depuis le site Internet de la Commune.

Ce dossier indique l'ensemble des éléments requis pour présenter le demandeur et indique le projet pour lequel une aide est demandée. Il liste également les pièces justificatives à fournir.

Le personnel du Centre Communal d'Action Sociale peut accompagner les demandeurs dans la constitution de leur dossier, s'ils le souhaitent.

Le dossier doit être déposé au Centre Communal d'Action Sociale. La date d'enregistrement du dossier par la Commune est la date de référence pour les conditions d'éligibilité.

## 2/ L'examen du projet

Les dossiers sont instruits par le Centre Communal d'Action Sociale qui vérifie leur conformité avec le présent règlement.

## 3/ La notification de la décision et le versement de l'aide

Les dossiers retenus par le Conseil d'Administration sont notifiés par courrier aux demandeurs.

Le jeune doit se présenter au Centre Communal d'Action Sociale afin de signer la charte d'engagement. Il effectuera sa mission (heures de bénévolat / bénévole sur les actions municipales) qui lui permettra de compléter sa feuille d'émargement.

Le versement de l'aide est effectué par mandat administratif directement au demandeur indiqué dans la décision dans le cas d'une bourse au BAFA et directement à l'auto-école dans le cas d'une bourse au permis de conduire.

L'attribution de l'aide est actée par délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et sera versée à l'issue de la contrepartie.

## **Art 4. – Droits à l'image**

Chaque demandeur - et pour les mineurs, le titulaire de l'autorité parentale - autorise la Commune de Fondettes à effectuer des prises de vue et à diffuser les images prises à l'occasion de la réalisation du projet, sur les supports municipaux d'information non commerciaux tels que le magazine de Fondettes, le site internet de la Ville Fondettes, des affiches ou plaquettes, la page Facebook de la Ville Fondettes.. ainsi que dans le cadre des manifestations publiques organisées par la Ville Fondettes..

A Fondettes, le ( date délibération règlement)  
Le Président du Centre Communal d'Action Sociale  
Cédric de OLIVEIRA

**Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.**

Fondettes, le

Prénom, nom et signature du demandeur

Prénom, nom et signature du représentant légal si le demandeur est mineur.



## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

### Si mineur(e)s :

Dans le cadre de prises de vue d'enfants ou d'adolescent(e)s mineur(e)s :

Nom du mineur : .....

Prénom : .....

Accorde à la Mairie de Fondettes la permission de publier les photographies et/ou les vidéos prises à l'occasion de la réalisation du projet.

Cette autorisation est valable pour une utilisation sous quelque forme que ce soit (édition, pages internet, affichage, insertions de communications, etc.) réalisée par la Ville de Fondettes et dans les limites du respect dû à tout individu de son intégrité physique, intellectuelle et morale, et durant le temps strictement nécessaire dans un but exclusivement culturel et d'information du public.

Je prends note que je pourrai, à tout moment, annuler ce consentement en adressant un courrier à la Mairie- Direction de la Communication – 35, rue Eugène Goüin – CS 60018 – 37230 Fondettes.

L'annulation d'autorisation prendrait alors effet dans les trois jours ouvrés après enregistrement de la demande par le service courrier de la ville de Fondettes.

Fait à ..... Le .....

Signature après mention

« lu et approuvé » :

